

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 1 / 10

FR

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: RB11X
Dénomination: BI MASTIC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation: Mastic adhésif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: VOLTECO S.P.A
Adresse: via delle industrie 47
Localité et Etat: 31050 Ponzano Veneto (TV)
Italia
Tél.: 04229663
Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité: volteco@volteco.it

Fournisseurs :

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à
France
Centres Anti-poison
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 Belgique
Centre antipoisons belge
Gratuit, 24/7: 070 245 245 Grand-Duché de Luxembourg
Centre antipoisons belge: (+352) 8002-5500 Gratuit, 24/7
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence (24H/24) : 145
Depuis l'étranger : +41 44 251 51 51
Cas non-urgents : +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2020/878.

Classification e indication de danger: --

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mention d'avertissement: --

Mentions de danger:

EUH210
EUH208

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Contient: Triméthoxyvinylsilane
3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane
Diocetylbinbis(acetylacetonate)

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 2 / 10

FR

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: --

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq$ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane		
INDEX	0,607 ≤ x < 0,707	Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1B H317 Skin Sens. 1B H317: ≥ 2,5%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 2,5% - < 3%
CE	217-164-6	
CAS	1760-24-3	
Règ. REACH	01-2119970215-39	
Diocetylbinbis(acetylacetonate)		
INDEX	0,607 ≤ x < 0,707	Skin Sens. 1 H317, STOT SE 2 H371
CE	483-270-6	
CAS	54068-28-9	
Règ. REACH	01-0000020199-67	
Triméthoxyvinylsilane		
INDEX	0,3 ≤ x < 0,4	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, Skin Sens. 1B H317 LC50 Inhalation vapeurs: 16,8 mg/l/4h
CE	220-449-8	
CAS	2768-02-7	
Règ. REACH	01-2119513215-52	

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux.

En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document.

En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats.

YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés.

INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin.

INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. Consulter aussitôt un médecin.

Protection des secouristes

Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'EPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 3 / 10

FR

RUBRIQUE 4. Premiers secours ... / >>

produit n'a été recensé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin.

Moyens à conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat

Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

VOLTECO S.P.A RB11X - BI MASTIC		Revision n.1 du 22/04/2026 Nouvelle émission Imprimé le 22/04/2026 Page n. 4 / 10 FR																																																																		
RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage ... / >> A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10. 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Informations pas disponibles																																																																				
RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle 8.1. Paramètres de contrôle Informations pas disponibles 8.2. Contrôles de l'exposition Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié. PROTECTION DES MAINS Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III. Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition. PROTECTION DES PEAU Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection. PROTECTION DES YEUX Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN ISO 16321). PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.																																																																				
RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles <table> <tr> <th>Propriétés</th><th>Valeur</th><th>Informations</th></tr> <tr> <td>Etat Physique</td><td>liquide pâteux</td><td></td></tr> <tr> <td>Couleur</td><td>gris</td><td></td></tr> <tr> <td>Odeur</td><td>caractéristique</td><td></td></tr> <tr> <td>Point de fusion ou de congélation</td><td>pas applicable</td><td></td></tr> <tr> <td>Point initial d'ébullition</td><td>pas disponible</td><td></td></tr> <tr> <td>Intervalle d'ébullition</td><td>pas applicable</td><td></td></tr> <tr> <td>Inflammabilité</td><td>non inflammable</td><td></td></tr> <tr> <td>Limite inférieur d'explosion</td><td>pas applicable</td><td></td></tr> <tr> <td>Limite supérieur d'explosion</td><td>pas applicable</td><td></td></tr> <tr> <td>Point d'éclair</td><td>216 °C</td><td></td></tr> <tr> <td>Température d'auto-inflammabilité</td><td>> 375 °C</td><td></td></tr> <tr> <td>Température de décomposition</td><td>pas disponible</td><td></td></tr> <tr> <td>pH</td><td>pas disponible</td><td>Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</td></tr> <tr> <td>Viscosité cinématique</td><td>non déterminé</td><td></td></tr> <tr> <td>Viscosité dynamique</td><td>4030 mPa*s</td><td>Note:Brookfield spindle 96, 1 rpm</td></tr> <tr> <td>Solubilité</td><td>insoluble dans l'eau</td><td></td></tr> <tr> <td>Coefficient de partage: n-octanol/eau</td><td>pas applicable</td><td></td></tr> <tr> <td>Pression de vapeur</td><td>pas disponible</td><td></td></tr> <tr> <td>Densité et/ou densité relative</td><td>1,65 g/cm3</td><td></td></tr> <tr> <td>Densité de vapeur relative</td><td>pas disponible</td><td></td></tr> <tr> <td>Caractéristiques des particules</td><td>pas applicable</td><td></td></tr> </table> 9.2. Autres informations			Propriétés	Valeur	Informations	Etat Physique	liquide pâteux		Couleur	gris		Odeur	caractéristique		Point de fusion ou de congélation	pas applicable		Point initial d'ébullition	pas disponible		Intervalle d'ébullition	pas applicable		Inflammabilité	non inflammable		Limite inférieur d'explosion	pas applicable		Limite supérieur d'explosion	pas applicable		Point d'éclair	216 °C		Température d'auto-inflammabilité	> 375 °C		Température de décomposition	pas disponible		pH	pas disponible	Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)	Viscosité cinématique	non déterminé		Viscosité dynamique	4030 mPa*s	Note:Brookfield spindle 96, 1 rpm	Solubilité	insoluble dans l'eau		Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas applicable		Pression de vapeur	pas disponible		Densité et/ou densité relative	1,65 g/cm3		Densité de vapeur relative	pas disponible		Caractéristiques des particules	pas applicable	
Propriétés	Valeur	Informations																																																																		
Etat Physique	liquide pâteux																																																																			
Couleur	gris																																																																			
Odeur	caractéristique																																																																			
Point de fusion ou de congélation	pas applicable																																																																			
Point initial d'ébullition	pas disponible																																																																			
Intervalle d'ébullition	pas applicable																																																																			
Inflammabilité	non inflammable																																																																			
Limite inférieur d'explosion	pas applicable																																																																			
Limite supérieur d'explosion	pas applicable																																																																			
Point d'éclair	216 °C																																																																			
Température d'auto-inflammabilité	> 375 °C																																																																			
Température de décomposition	pas disponible																																																																			
pH	pas disponible	Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)																																																																		
Viscosité cinématique	non déterminé																																																																			
Viscosité dynamique	4030 mPa*s	Note:Brookfield spindle 96, 1 rpm																																																																		
Solubilité	insoluble dans l'eau																																																																			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas applicable																																																																			
Pression de vapeur	pas disponible																																																																			
Densité et/ou densité relative	1,65 g/cm3																																																																			
Densité de vapeur relative	pas disponible																																																																			
Caractéristiques des particules	pas applicable																																																																			

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 5 / 10

FR

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques ... / >>

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ETA (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETA (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETA (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 6 / 10

FR

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane	
LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg (Rat)
LD50 (Oral):	2295 mg/kg (Rat)
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 2000 mg/l (Rat)
Diocetylbinbis(acetylacetonate)	
LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg (Rat)
LD50 (Oral):	2500 mg/kg (Female rat)
Triméthoxyvinylsilane	
LD50 (Dermal):	3880 mg/kg (Rabbit)
LD50 (Oral):	7236 mg/kg (Rat)
LC50 (Inhalation vapeurs):	16,8 mg/l/4h (Rat)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Triméthoxyvinylsilane
Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement et des gerçures de la peau.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Triméthoxyvinylsilane
Les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.
Contient:
Triméthoxyvinylsilane
3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane
Diocetylbinbis(acetylacetonate)

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane
Peut irriter les voies respiratoires.

Diocetylbinbis(acetylacetonate)
Peut causer des dommages aux organes (système immunitaire) en cas d'ingestion

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Triméthoxyvinylsilane
NOAEL (orale, rat, 90 jours)
200 mg/kg de poids corporel/jour

Organes cibles

Diocetylbinbis(acetylacetonate)
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 7 / 10

FR

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

650 ppm Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 413 de l'OCDE (Toxicité subchronique par inhalation : étude de 90 jours)

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane

LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

597 mg/l/96h Danio rerio

81 mg/l/48h Daphnia magna

126 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

NOEC Chronique Crustacés

> 1 mg/l

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

3,1 mg/l

Diocetylbinbis(acetylacetonate)

LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

86 mg/l/96h Metodo OECD 203

58,6 mg/l/48h Metodo OECD 202

300 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus

Triméthoxyvinylsilane

LC50 - Poissons

EC50 - Crustacés

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques

NOEC Chronique Crustacés

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

191 mg/l

167 mg/l/48h Daphnia magna

> 957 mg/l/72h

28,1 mg/l

25 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

3-(2-aminoéthylamino)propyltriméthoxysilane

39% (méthode OCDE 301A)

Triméthoxyvinylsilane

51%

Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Diocetylbinbis(acetylacetonate)

Tension superficielle 32,3 mN/m à 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

VOLTECO S.P.A RB11X - BI MASTIC	Revision n.1 du 22/04/2026 Nouvelle émission Imprimé le 22/04/2026 Page n. 8 / 10 FR
RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>	
D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation. 12.7. Autres effets néfastes Informations pas disponibles	
RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination	
13.1. Méthodes de traitement des déchets Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. La gestion des déchets résultant de l'utilisation ou de la dispersion de ce produit doit être organisée conformément aux règles en matière de sécurité au travail. Voir la section 8 pour la nécessité éventuelle d'un EPI. EMBALLAGES CONTAMINÉS Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.	
RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport	
Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA). 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification pas applicable 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU pas applicable 14.3. Classe(s) de danger pour le transport pas applicable 14.4. Groupe d'emballage pas applicable 14.5. Dangers pour l'environnement pas applicable 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur pas applicable 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Informations non pertinentes	
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation	
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006 Produit Point Substances contenues 40	

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 9 / 10

FR

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation ... / >>

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique

VOLTECO S.P.A

RB11X - BI MASTIC

Revision n.1
du 22/04/2026
Nouvelle émission
Imprimé le 22/04/2026
Page n. 10 / 10

FR

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)
26. Règlement délégué (UE) 2024/197 (XXI Atp. CLP)
27. Règlement délégué (UE) 2024/2564 (XXII Atp. CLP)
28. Règlement (UE) 2024/2865

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.